

AVIS DE CONSULTATION POUR LA DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE N° 01/AC/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BP DM/CIPM/2024 DU16/02/2024 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ELECTROGENE A LA STATION SPECIALISEE IRAD DE LA DIBAMBA

1. Objet

Le Directeur Général de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (IRAD), lance un Avis de Consultation en procédure d'urgence pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène à la station spécialisée IRAD de la Dibamba.

2. Consistance des prestations

Les prestations du présent marché comprennent : la fourniture, le transport, la manutention, l'installation et la mise en service du groupe électrogène.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération est de **30 000 000** (Trente millions) Francs CFA TTC.

4. Allotissement

La présente Consultation est en un seul lot.

5. Participation et origine

La participation à la Consultation est ouverte à égalité de conditions aux Entreprises de droit Camerounaise exerçant dans le domaine.

6. Financement

Les prestations objet de la présente consultation seront financées par les ressources du **Budget de Fonctionnement et des Recettes Propres (BF), exercice 2024.**

7. Consultation du Dossier

Le Dossier de Consultation peut être consulté aux heures ouvrables (de 08 heures à 15 heures 30 minutes, de lundi à vendredi à l'exception des jours fériés), à la Direction Générale de l'IRAD au Service des Marchés, sise à **Nkolbisson, BP 2123 Yaoundé, Tel : 699.59.84.14** dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables (8 heures à 15 heures 30), de lundi à vendredi à l'exception des jours fériés) au **Service Des Marchés de l'IRAD sis à Nkolbisson, BP 2123 Yaoundé, Tel : 699.59.84.14** dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement d'une somme non remboursable de **Cinquante mille (50 000) francs CFA** versée au compte **Spécial CAS-ARMP N°335988 ouvert à la BICEC** (toutes les agences), à titre de frais d'achat du Dossier de Consultation.

9. Remises des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en six (06)

exemplaires dont un (01) original et six (05) copies (absence OI) marquées comme tels, devra parvenir au Service des Marchés de la Direction Générale de l'IRAD sise à Nkolbisson, au plus tard le ...15/03/2024..... à...12.. Heures et devra porter la mention :

« **AVIS DE CONSULTATION OUVERTE POUR LA DEMANDE DE COTATION**
N° 01/AC/IRAD/DG/DAAF/SDBF/SM/BPDM/CIPM/2024
DU...16/02/2024.....
POUR LA FOURNITURE L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN
GROUPE ELECTROGENE A LA STATION SPECIALISEE IRAD DE LA DIBAMBA
« à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Delai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la livraison du groupe électrogène objet de la présente demande de cotation est de **vingt (20) jours**.

11. Cautionnement Provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission établie par une banque de premier ordre ou un Ets financier agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 09 de DC, d'un montant de **600 000 (Six cent mille) francs CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Conformément à l'Article 90 (7) du Code des Marchés Publics qui stipule que les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux, ainsi que les organismes de la société civile peuvent produire à la place de la caution de soumission, soit un chèque certifié, soit un chèque de banque, soit une hypothèque légale, soit une caution d'un Ets bancaire ou d'un organisme financier agréé conformément aux textes en vigueur.

12. Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément au listing prévu au Règlement de la Consultation. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation.

Toute offre incomplète ou non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier

de consultation pour cette Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou conformément à l'Article 90 (7) du Code des Marchés Publics qui stipule que les petites et moyennes entreprises à capitaux et dirigeants nationaux, ainsi que les organismes de la société civile peuvent produire, à la place de la caution de soumission, soit un chèque certifié, soit un chèque de banque, soit un hypothèques légale, soit une caution d'un Ets bancaire ou d'un organisme financier agréé conformément aux textes en vigueur, entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des offres aura lieu le **...15/03/2024... à 13 heures** précises à la Salle de Conférences de la Direction Générale de l'IRAD, elle sera effectuée par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'IRAD.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dument mandaté ayant une parfaite connaissance du dossier.

14.Critères d'évaluation

▪ 14.1 Critères éliminatoires

- – Absence non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;

- – Absence ou non-conformité après 48h de l'une des pièces du dossier Administratif ;
- – Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou pièces falsifiées ;
- – Non-respect des modèles de pièces ;
- – Absence du prospectus et/ou fiches techniques décrivant toutes les caractéristiques techniques de la fourniture proposée ;
- – Non-respect de 5 des 7 critères essentiels ;
- – Non-respect à 80% des spécifications techniques ;
- – Non-respect des caractéristiques techniques majeures

- Caractéristiques	- Valeurs exigées
- Fréquence (Hz/tr/min)	- 50/1500
- Tension de reference (v)	- 415
- Puissance (tension)	- 160 KVA
- Disposition des cylindres	- En ligne
- Nombre de cylindres	- 6
- Capacité d'huile (l)	- 290
- Consommation 100% charge (L/h)	- 33
- Capacité moteur et radiateur	- 25,6
- Nombre de phase	- 3

▪ **14.2 Critères essentiels**

- Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La présentation de l'offre

Oui q Non q

- Le chiffre d'affaires \geq 10 000

000

Oui q Non q

▪ Capacité financière de 15 000 000 établit par un établissement financier de 1^{er} ordre

▪ Dépassement du délai de livraison ;

Oui q Non q

▪ Les références du fournisseur

Oui q Non q

▪ Disponibilité des pièces de rechange

Oui q Non q

▪ Service après-vente

Oui q Non q

▪ Conditions d'acceptation du marché CCAP et Descriptif des Fournitures paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page

Oui q Non q

15. Attribution

Le marché sera attribué au Soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification administrative, technique et financière requises et dont l'offre financière aura été évaluée la moins-**disante**.

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant soixante (60) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du **Service Des Marchés de l'IRAD sise à Nkolbisson, BP 2123 Yaoundé, Tel : 699.59.84.14.**

YAOUNDE Le 16-02-2024
Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
NOE WOIN